

ADRESSE

DU CLUB NATIONAL, A LA CONVENTION NATIONALE,

Et pétition du département de la Gironde, par divers citoyens de Bordeaux, concernant la force armée qu'on veut envoyer à Paris.

CITOYENS-LÉGISLATEURS,

La pomme de discorde a été jettée dans la république. Deux partis se sont formés, échauffés ; ils s'acharnent avec fureur l'un contre l'autre ; ils menacent même la sûreté, le maintien du républicanisme ; & c'est parmi vous, c'est dans votre sein qu'ils ont pris naissance.

Vous avez malheureusement agité le projet d'une garde pour vous. Ce systême, sous

des apparences républicaines, peut favoriser le royalisme ou dévélopper des ambitions prétoriennes. Il a trouvé comme cela devoit être, & ses partisans & ses détracteurs & les premiers fiers d'avoir parmi vous de chauds défenseurs, osent ouvertement devancer, préconiser vos décrets; ils enrôlent publiquement dans notre cité & affichent des invitations au peuple.

Législateurs, voici nos réflexions sur la garde que vous semblés désirer, & qui est la vraie cause de la division. Elles sont dictées par le plus pur républicanisme.

Quel est le but de cette garde? est-ce un honneur ou une force dont vous voudriez vous environner, ou bien est-ce pour garantir la cité d'un péril dont elle est menacés? Dans le premier cas, elle est dangereuse & absurbe. Dangereuse, parce que comme législateurs, vous ne devez pas être entourés de bayonnettes, vous devez être libres afin que vos décrets ne soient pas l'effet de la contrainte, & parce que, comme républiquains, vous ne devez avoir d'autre honneur, d'autre destruction que vos vertus. Elle est absurde, parce que comme Français, comme mandataires du peuple, vous ne pouvez avoir peur. N'êtés-vous pas au mi-

lieu de nos braves frères de Paris, au milieu del a république ? Tout les regards ne sont-ils pas fixés sur vous, tous les bras levés pour vous défendre ? Que craindriez-vous ?

Dans le second cas, s'il est vrai que Paris soit en danger, la patrie l'est aussi ; alors ce n'est plus une garde qu'il vous faut, ce sont des secours à la Patrie. Pourquoi ne l'annoncez-vous pas au peuple par un décret ? Pourquoi ne prescrivez-vous pas les moyens ? Le genre de secours qui convient ? S'il en étoit ainsi, vous verriez la France entière avec des forces imposantes & toujours victorieuses, porter des coups certains qui n'atteindroient jamais que les coupables. Mais ignorant quels sont nos ennemis, entendant de toutes parts retentir les cris de *complots* & de *conjurations*, & par un mistère impénétrable n'en connoissant pas les véritables auteurs, contre qui voulez vous que nous marchions ?

Seriez-vous aussi foible que la premiere législature, qui nous laissa pendant un an sous le couteau de la monarchie ? Législateur, tous les Français vous regardent. Soyez fermes & courageux & la France est sauvée. S'il y a des factions, si le brave, & vertueux Roland vous en a fait connoître,

sévissez contre elles; mettez-en les chefs sous le glaive de la loi. Fermez avec force la porte à l'intrigue & à la cabale; raliez-vous sous l'étendart du républicanisme; chassez de votre sein l'idée d'une garde qui deviendroit bientôt le signal de la guerre civile, par l'injuste distinction qu'elle établiroit entre le peuple & ses mandataires, ou par la force & l'appui qu'elle pourroit donner à ceux que des intentions ambitieuses conduiroient à la dictature.

Enfin, Législateurs, voici notre derniere réflexion, & elle n'est pas la moins importante.

Pourquoi la loi qui abolit la royauté n'est-elle pas encore sanctionnée par le peuple? Des adhésions ne vous sufisent pas; elles sont partielles & sans caractère, & vous avez besoin d'une sanction connue en majorité. Si vous l'aviez cette sanction, vous pourriez procéder au jugement de Louis le dernier & de sa coupable femme. Cette mesure est de la plus grande importance, car, & nous pensons bien que vous le sentez comme nous, les agitateurs de Paris ne sont autre chose que les agents du parti monarchique transformés en faux républicains; mais ôtez leur le point de réunion qui les fixe, les d'

sentions cessent avec leurs espérances, & la France est tranquille.

Voila, Législateurs nos réflexions. Consultés la France entière, consultés nos frères des 48 sections & les braves *Sans-culottes* de Paris, vous y trouverez les mêmes principes. Puissent ils fixer votre opinion, pour le bonheur de la république.

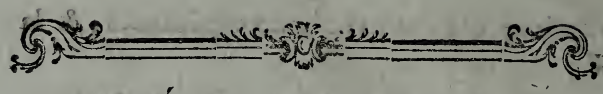
Nous sommes vos frères.

Les membres du Club national.

GIRARD, *Président.*

GUERAUD, *vice-Président.*

REYNAUD.
FONTANES.
CATELAN.
ALLAIN.
} *Secrétaires.*



PÉTITION

AU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE,

Par divers Citoyens de Bordeaux.

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

Nous venons requérir votre autorité contre une démarche dangereuse au bien public. Le premier de ce mois nôtre général à la tête de quelques personues, fit une promenade dans nôtre cité pendant laquelle, & notamment à l'hôtel de la Patrie, il invita les citoyens à *s'enrôler pour Paris & partir lorsqu'il en sera besoin.* Nous ne savons à quel titre il s'est conduit ainsi. Est-ce pour former cette garde à nos législateurs, dont un esprit de faction & désorganisateur a donn él'idée à quelques uns d'eux? C'est un système à la fois impolitique & absurde. Impolitique, parce que comme législateurs ils ne doivent pas être entourés de bayonnettes, & que comme républicains ils ne doivent avoir d'autre honneur, d'autre distinction que leurs vertus. Il est absur-

de, parce que csmme français ils ne peuvent avoir peur. Ils sont au milieu de nos braves frères de Paris, au milieu de la république ; tous les regards sont fixés sur eux, tous les bras levés pour les défendre. Qu'ont-ils à craindre ?

Une autre réflexion se présente. Que veut dire cet enrôlement pour Paris, avec la clause ; *pour partir quand il en sera besoin ?* C'est astucieux. Notre général a-t'il oublié que nous sommes ville frontière & qu'à chaque instant l'Espagne peut nous susciter de nouvelles levées de citoyens ? Pourrions-nous les faire avec succès si nous étions ou dégarnis de monde ou *enrôlés pour une autre destination ?*

A ces puissantes réflexions, nous en joignons une autre qui est concluante. C'est qu'il n'y a aucun décret promulgué qui ordonne cet enrôlement, quoique les amis de la liberté & de l'égalité en annoncent un dans l'affiche qu'ils ont répandue ; qu'il est dangereux de préconiser ou devancer les loix, & qu'il est d'un systême désorganisateur que des personnes en place viennent par leur démarche influencer l'opinion publique.

Administratuers, voila sur quoi nous re-

835

verrons votre autorité. Nous pensons trop bien de votre civisme pour croire que vous ne la mettrez pas en avant ; nous vous y engageons au nom de la liberté & de l'égalité ; nous l'attendons avec confiance & restons vos frères.

Les Citoyens de Bordeaux.

Suivent les signatures.

Bordeaux, le 5 novembre 1792 l'an premier de la République.

A BORDEAUX.
De l'Imprimerie du Club National.